

8

AVR
2019

Communes

Commune de Satigny CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons Mise à jour du plan directeur 2011

Le contexte

La commune de Satigny offre une diversité de situations qui constituent autant de contributions majeures à la qualité de vie dans l'agglomération : construction de nouveaux logements dans le village, développement des zones d'activités, préservation d'une agriculture et d'une viticulture performante, maintien d'un patrimoine architectural et paysager dans les hameaux, zones naturelles et espaces de loisirs au bord du Rhône, etc. La gestion de ce territoire contrasté, dans le contexte d'une agglomération en constitution, soulève de nombreux défis abordés dans le plan directeur communal.

Le plan directeur communal (PDCom) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

L'entrée en vigueur de plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCom de Satigny datant de 2011, sa mise à jour partielle était nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal, notamment la forte croissance qu'a connue la commune dans le village et dans les zones d'activités.

Le plan directeur communal inclut également le plan directeur des chemins pour piétons.

La consultation publique

En application de l'article 11bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Satigny en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 10 avril au 11 mai 2019** sur le projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **à la mairie, 17, rampe de Chouilly** (heures d'ouverture : lundi - mardi - mercredi)

vendredi de 8h00 à 12h00, jeudi de 9h30 à 12h00 et mercredi de 14h00 à 18h00).

- **au Département du Territoire (DT)**, service de l'information du territoire, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Une séance d'information publique est organisée le 10 avril 2019 à 19h00 à la salle communale, 17, rampe de Chouilly.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la mairie de Satigny ou au Département du Territoire.